



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Université d'Artois  
SAGJ

**Procès-verbal de la réunion du Comité électoral du 26 octobre 2021**

**Membres présents, membres invités**

Les membres suivants étaient présents :

Monsieur le président Pasquale Mammone,  
Monsieur le vice-président du conseil d'administration, Gabriel Velu  
Madame la directrice générale des services, Annie Vanhaecke,  
Madame la responsable du service des affaires générales et juridiques, Laurence Deloffre,  
Monsieur le représentant de Madame la rectrice d'académie, Damien FREBOURG, par visioconférence,

Mesdames et messieurs les représentants des enseignants, usagers et BIATSS désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :

Unis, pour une Université en mouvement, Sylvie Coste-Marquis,  
Ensemble pour l'Artois SGEN-CFDT, UNSA : Luc MAËS

Les membres suivants du comité, régulièrement convoqués, n'ont pas pu être présents et se sont excusés :

L'Université d'Artois, notre bien commun, Olivier CHOVAUX  
Unis pour l'intérêt de tous, Nicolas KANIA  
Pour la défense de l'Université Publique-SNESUP-FSU, Christine BLONDEAU  
SNPTES et sympathisants, Dany RIBU  
Ludovic Deniau, DRH, DGS adjoint

Les membres suivants du comité, régulièrement convoqués, n'étaient pas présents :

Madame le vice-président étudiant, Iris Radigois,  
Liste indépendante des étudiants : Malick BALDE  
UNEF : représentant non désigné

**1- Rappel du contexte**

Conformément à l'article 28 des statuts de l'université, le comité électoral consultatif est consulté, sur les modalités d'organisation des élections en vue du

- Renouvellement complet des représentants des usagers au sein des conseils d'IUT
- Renouvellement partiel (sièges vacants) des représentants des usagers, personnels enseignants et BIATSS au sein des conseils d'UFR et d'IUT, et de la commission de la recherche.

Il est proposé de recourir à un scrutin électronique. Un marché public à bons de commandes a été lancé : le lot 1 couvrant l'organisation du scrutin par voie électronique a été confié à la société NEOVOTE, et le lot 2, couvrant l'expertise du système, à la société ITEKIA.

Ce marché autorise le recours au vote électronique sans en constituer une formalité obligatoire ; l'université peut toujours décider de mettre place un scrutin à l'urne.

Publication des arrêtés	Au plus tard le mardi 9 novembre 2021
Transmission du fichier des électeurs	Au plus tard Lundi 15 novembre 2021
Envoi du premier mail identifiant électronique	Lundi 22 novembre 2021

Date limite de dépôt des listes de candidats et déclarations individuelles des candidats	Mardi 23 novembre à 12 heures (dans les composantes et au SAGJ selon l'élection) Transmission immédiate par les UFR/IUT au SAGJ Saisie par le SAGJ Transmission fichier des candidats à NEOVOTE avant le 26/11
Date de scellement du système	Lundi 6 décembre 2021 14 heures
Date de scrutin	du mardi 7 décembre 2021 9 heures au mercredi 8 décembre 2021 18 heures.
Date de dépouillement	Jeudi 9 décembre 2021 9 heures

### 3- Nombre de scrutins, sièges à pourvoir, nombre d'électeurs

	Nombre de sièges de titulaires à pourvoir	Nombre de sièges de suppléants à pourvoir	Nombre d'électeurs (susceptibles de variations)
--	---	---	---

#### Renouvellement partiel des conseils centraux

Commission Recherche Collège A – secteur 1	1		5
Commission Recherche Collège B – secteur 2	1		13
Conseil d'Administration Collège des usagers – secteur unique	1	1	12069
Commission Recherche Collège des usagers - secteur 1	1	1	10
Commission Recherche Collège des usagers – secteur 3	2	2	54
Commission Formation et Vie Universitaire Collège des usagers - secteur 1	1	1	3831
Commission Formation et Vie Universitaire Collège des usagers - secteur 2	3	3	4596

#### Renouvellement partiel des conseils d'UFR et d'IUT

UFR Histoire et Géographie collège A	1		10
UFR Histoire et Géographie collège BIATSS	1		5
UFR Langues Etrangères collège A	1		5
UFR des Sciences collège BIATSS	1		65
UFR des Sciences Juridiques et Politiques collège A	1		3
UFR des Sciences Juridiques et Politiques collège BIATSS	1		24
IUT Lens collège B	1		22
UFR EGASS collège des usagers	4	4	1287
UFR des STAPS collège des usagers	1	1	1015

#### Renouvellement des collèges des usagers des IUT

IUT Béthune collège des usagers	6	6	1279
IUT Lens collège des usagers	8	8	1237

#### 4- Examen des projets d'arrêtés

Une première version a été transmise par mail, une seconde est distribuée. Elle ne comporte pas de changement majeur, mais apporte des précisions sur le déroulement du vote électronique, suite à une prise de contact avec Neovote, notamment :

- 6 clés de chiffrement seront éditées au lieu de trois initialement prévues.
- Des bureaux de vote par scrutin (CR, CFVU, CA, chaque UFR, chaque IUT) sont prévus, en plus du bureau centralisateur (sans incidence majeure).
- L'envoi du mot de passe se fait obligatoirement par un canal différent de celui utilisé pour l'envoi de l'identifiant

Le comité émet un avis favorable à l'organisation du scrutin telle que présentée.

Monsieur le président lève la séance.



Fait à Arras  
le 26 octobre 2021

Pasquale MAMMONE